

**Nombre de conseillers**

En exercice : 8
Présents : 6
Absents : 2
dont représentés : 0
Votes pour : 6
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 6

Date de la convocation

08/09/2026

Date de publication

22/09/2026

Séance du 15 septembre 2026 à 18h30

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage de la CCVS à Étueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, C. CANAL, G. TRAVERS, D. VALLVERDU

Membres absents : J. CHIPAUX, L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Décision du bureau n°2026-007

Objet : Tourisme – demande de subvention - Association du Fort Dorsner

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,
- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°032-2026 du 14 avril 2026, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- les recettes de la taxe de séjour de l'année 2025,
- la sollicitation de l'association du Fort Dorsner pour l'attribution d'une subvention,

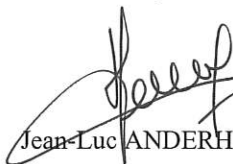
Monsieur le Président propose de verser une subvention d'un montant de 500 € à l'association du Fort Dorsner, afin de contribuer à l'amélioration de l'accueil des visiteurs sur le site du fort, notamment par l'acquisition de petits équipements de type mobiliers extérieurs, tels que le remplacement de la table de pique-nique qui a été retirée afin de permettre l'installation du totem de la ceinture fortifiée.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 500,00 € à l'Association du Fort Dorsner.

Étueffont, le 17 septembre 2026,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jean-Pierre BRINGARD